№ 119 — 1875 CXme ANNEE Mardi 5 Octobre

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS

Paraissant le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 7.—
expéd. franco par la poste » 8.80
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 4.—
par la poste, franco » 5.—
Pour 3 mois, » » » 2.80
Abonnements pris par la poste, 20 c. en sus.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-Neuf 3, et dans tous les bureaux de poste.

La maison HAASENSTEIN et VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne Leipsic et Berlin, reçoit pour nous les annonces de la Suisse et de l'étranger, de même que la maison Rodolphe MOSSE, à Lausanne (Munich, Nuremberg, Vienne, Prague, Berlin, Hambourg, Brême, Francfort s. M, Strasbourg) et MM. Vérésoff et Cie, à Genève et à Paris.

PRIX DES ANNONCES :
De 1 à 3 lignes, 50 c. De 4 à 7, 75 c. De 8 lignes et au delà, 10 c. la ligne ord., 5 c. la répétition. Annonces non cantonales, 15 c. la 1re fois et 10 ensuite. Avis de mort de fr. 1 à 1.50. Pr s'adr. au bur. 50 c. Indications écrites, 10 c. — Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par rembours. Réclames 20 c. Les annonces reçues jusqu'à midi les lundis, mercredis et vendredis paraissent le lendemain.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — OCTOBRE 1875

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromètre en milli. Moyenne du jour	Eau tombée.	VENT DOMINANT Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES
1	10.7	4,5	15.9	723.0		N	faib.	clair	
2	10,7	3,1	16.1	721,0	1.5	NE SO	«	nuag.	
3	12,1	9,7	18,1	722,2		E-SO	«	couv.	

LIMNIMÈTRE en centimèt.	TEMPÉRAT. du lac
290.8	16,5
290,2	16,0
290,0	15,2

CHAUMONT

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim	Baromèt en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée	VENT DOMINANT Direction	Force.	ETAT du ciel	REMARQUES.
1	6,4	2.0	11 5	671.5		N	faib;	clair	Gelée blanche le m. Alp. s.
2	8,6	3.0	12 0	669.9	0,6	SO	moy	nuag.	Alp. cl m. Pluie int. s.
3	7,5	5,0	10.5	671,1	0.5	N-NO	«	couv	

Extrait de la Feuille officielle

du 30 septembre 1875.

1. Tous les créanciers inscrits au passif de la masse en faillite de Ulysse Breguet, agriculteur, à Coffrane, Alphonse L'Eplattenier, aussi agriculteur, et sa femme Elise née Breguet, domiciliés aux Geneveys-sur-Coffrane, sont assignés à comparaître devant le juge de la faillite, à l'hôtel de ville de Fontaines, le samedi 9 octobre 1875, dès les 3 heures du soir, pour suivre aux errements de la liquidation.

2. Tous les créanciers de la masse en faillite de Jules-Emile Maumary, horloger, au Petit-Savagnier, sont assignés à comparaître devant le juge de la faillite, à l'hôtel de ville de Fontaines, le samedi 9 octobre 1875, dès les 4 heures du soir, pour suivre aux errements de la liquidation.

3. Faillite du citoyen Jean Boss, agriculteur, époux de Marguerite née Sauser, domicilié au Dazenet. Inscriptions au greffe du tribunal civil à la Chaux-de-Fonds, jusqu'au mardi 2 novembre 1875, à 9 heures du matin. Liquidation devant le tribunal de la faillite, à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le vendredi 5 novembre 1875, dès les 10 heures du matin.

4. Bénéfice d'inventaire du citoyen Julien Perret, veuf de Susanne née Evard, domicilié à la Chaux-de-Fonds, où il est décédé le 9 avril 1875. Inscriptions au greffe de paix de la Chaux-de-Fonds, jusqu'au lundi 25 octobre 1875, à 4 heures du soir. Liquidation à l'hôtel de ville, le vendredi 29 octobre 1875, dès les 9 heures du matin.

5. Les créanciers et intéressés à la succession acceptée sous bénéfice d'inventaire de la citoyenne Elise Françoise née Droz, qui était veuve de Adolphe Grandjean, sont assignés à comparaître en audience du juge de paix du Locle, à l'hôtel de ville, le samedi 16 octobre 1875, à 9 heures du matin, pour suivre aux errements de cette liquidation.

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

☞ La direction de Police rappelle au public l'art. 5 du règlement sur la police du ban des vendanges, ainsi conçu :

« Le grappillage, sans autorisation écrite « du propriétaire, est interdit. Tout contre- « venant sera puni d'une amende de **deux « francs**. Les parents, tuteurs et maîtres « d'apprentissage, sont responsables des « peines encourues par leurs enfants, pu- « pilles ou apprentis. »

Neuchâtel, octobre 1875.

Direction de police.

Avis de la direction de police.

La direction de police rappelle au public l'arrêté du Conseil municipal du 9 octobre 1867, qui interdit la mendicité du raisin dans le territoire municipal et qui charge la police de poursuivre les délinquants conformément aux art. 90 et 94 du code pénal concernant le vagabondage et la mendicité.

Neuchâtel, le 29 septembre 1875.

Direction de police.

IMMEUBLES A VENDRE

Maison à vendre

à Neuchâtel

A vendre de gré à gré, dans la ville de Neuchâtel, une maison récemment construite, comprenant deux étages sur rez-de-chaussée, avec jardin, balcon et verandah, terrain de dégagement derrière, le tout contenant environ cinq mille cinq cents pieds carrés. Eau dans la maison, gaz à proximité. Rapport assuré. S'adr. à S. T. Porret, notaire, rue du Château 14.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Grandes enchères de bétail

à la Grande Joux, près de la Chaux-du-Milieu

Pour cause de cessation de culture, M. Jacob Ramseyer exposera aux enchères publiques et sous de favorables conditions, **le jeudi 14 octobre 1875**, dès 10 heures du matin, à son domicile à la Grande-Joux, tout son bétail consistant en:

42 vaches dont plusieurs portantes pour différentes époques, et une grasse, une génisse portante, un taureau de 18 mois, deux élèves, deux chevaux hors d'âge, trois moutons, trois truies portantes et quelques jeunes porcs.

S'il y a des amateurs on exposera aussi environ 120 toises de foin pour consommer sur place.

Les amateurs de beau bétail ne doivent pas négliger cette occasion exceptionnelle.

ANNONCES DE VENTE

6 De **beaux coings** chez Mlles Pury, à la Coudre.

7 A vendre plusieurs centaines de **quintaux de paille** de froment. S'adresser à M. Jules Dind, concierge au château de Gorgier.

8 A vendre, un fourneau en catelles organisé pour chauffage à air chaud S'adr. à M. Buhler, fumiste, qui donnera les renseignements désirables.

Café torréfié et moulu

deux qualités, en paquet de livre et demi-livre, prix avantageux

Au magasin Henri Gacond,
rue du Seyon.

10 A vendre, un laigre ovale neuf, de 1500 pots. S'adr. à G. Schmid, tonnelier, Moulins 11.

11 A vendre, **deux fourneaux en tôle**, grandeur moyenne. S'adr. à Henri Gacond, épicier, rue du Seyon.

12 A vendre faute de place, un **canapé lit**, prix avantageux. S'adr. Rocher 6

A vendre

100,000 échalas sapin en bois refendu et **bien fabriqués** S'adr. à **Louis Egger**, marchand de bois, à **Fribourg**. (3?8 F)

Formulaires de locations

Toujours en vente chez M Verdan, négociant, successeur de M. Lichtenhahn, rue de l'Hôpital, près l'hôtel de ville.

Magasin
de meubles, linges, literie, habillements

Mme Mazzoni, aux Terreaux, rappelle à l'honorable public de la ville et des environs, qu'elle a dans son magasin une grande quantité de meubles, tels que : bois de lit, armoires à 1 et 2 portes, tables, chaises, canapés, tables de nuit, etc. Par occasion, une belle grande table à coulisses.

La même se recommande toujours pour les achats des objets mobiliers.

Au magasin de Porret-Ecuyer

rue de l'Hôpital 3.

Poires coing pour gelée. — On peut en avoir dès maintenant

Magasin du Printemps

J'ai l'honneur de faire part à ma bonne clientèle, que de retour de mes achats, mon magasin est au grand complet en tissus fantaisie pour robes. Costumes depuis fr. 55. Robes de chambre. Châles, soieries. Pelisses de baptême. Jupons, etc. Un beau choix de costumes modèles pour la robe sur mesure.

N. B. Un second atelier de couture, organisé pour cette saison, me met à même de faire le costume simple à bon marché, depuis fr. 50 la robe complète, façon et étoffe, et cela dans les mêmes conditions de coupe et de bienfacture que les beaux costumes de fantaisie.

18 A vendre, une **pouliche** de 5 mois, primée à l'exposition de Colombier. S'adr. à C.-A. Borel, à Serrières n° 62.

Nouveau comptoir en horlogerie

à Neuchâtel

N. Brandt-Hainard, domicilié au Rocher.

20 Au magasin vinicole, rue des Moulins 8. A vendre un **burin fixe**, avec roue au pied pour sertisseur.

A la même adresse, l'on demande une bonne cuisinière et un ouvrier terrassier.

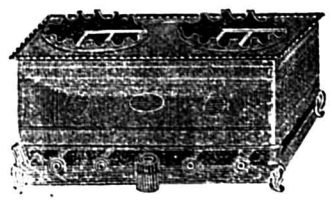

Avis important

Chez Arnold-Koch, maître ferblantier, rue de la Place-d'Armes, Neuchâtel.

J'ai reçu un grand assortiment de potagers économiques à pétrole, de 2 à 10 personnes, garantis sans odeur ni danger.

En outre il y a un bel assortiment de lampes de table et de suspension à prix très bas.

L. Beller, fabricant de cols, vient se recommander tout spécialement aux personnes qui jusqu'à présent l'ont favorisé de leur précieuse bienveillance, ses pieds ne lui permettant pas pour le moment de continuer, comme il le voudrait, ses visites à domicile. Sa demeure est rue St-Maurice 1, au second étage, à côté du grand hôtel du Lac.

23 La Société d'agriculture offre à vendre des **niehoirs**, à très bon compte. S'adr. à M. Leuba-Zurcher, à Colombier.

24 A vendre, un **potager** en bon état, avec accessoires, pour une famille nombreuse ou pension. S'adr. à l'auberge des Trois-Suisses, à Thielle.

25 A vendre un lot de belles lattes et perches pour échelles ou pour bâtiments. S'adr. Parcs, n° 1.

26 A vendre, rue St-Maurice, n° 8. Deux fusils de chasse doubles et un à 1 coup, des révolvers, des montres en argent, des bottines, des tabliers en soie, plusieurs coupons d'étoffe, une quantité d'habits, une table Louis XV et trois tableaux du XVe siècle ; tous ces articles seront vendus à un prix très-bas.

A l'occasion des vendanges

A vendre, les futailles suivantes : pipes et demi-pipes d'Allemagne, de 200 à 400 pots, un ovale de 7 à 800 pots, un de 2000 pots, un laigre de 3000 pots, le tout aviné en blanc ; une quantité d'autres tonneaux de toutes dimensions, en blanc et rouge; un grand assortiment de caisses d'emballage. Toujours de la belle feuille de maïs d'Italie pour paillasses. Le tout à un prix modéré, chez L. Pillet, rue du Neubourg 26, à Neuchâtel. — Le même demande à acheter, de rencontre, un char à bras ou une charrette en bon état.

28 A vendre, faute d'emploi, des outils de graveurs, un tour et une roue de polisseuse. S'adr. St-Nicolas 4, au plain-pied.

29 A vendre, à bon compte, faute d'emploi : une cuve à vendange, contenant 10 gerles; une seille à choucroûte, en chêne; une cheminée à la Désarnod, avec dessus de marbre, le tout en fort bon état. S'adr. Evole 21 bis.

Au magasin de confections
pour hommes et jeunes gens
Chez MOISE BLUM, Grand'rue 6

Assortiment complet de vêtements pour hommes et enfants, pardessus, macferlangs, robes de chambre, chemises, faux-cols et cravates, etc.
Draperie française et anglaise, nouveautés pour vêtements sur mesure.

MÊME MAISON:

Magasin bien assorti en aunage et confections pour dames, haute nouveauté.

Loterie de chevaux de Francfort

Tirage **d'un équipage complet à quatre chevaux**, de **10 voitures élégantes, 60 chevaux**, etc, de la valeur d'environ **M. 120,000.**
Le tirage commencera le 13 octobre prochain, à 6 heures du soir.
On peut se procurer des lots à fr. 5»50, y compris l'envoi franco de la liste du tirage, chez

S. MARCUS

à **Francfort** s/M, **Offenbach** s/M **et Hambourg.**
(N. B.) En prenant 15 billets, on en reçoit un gratis. Au dernier tirage, le plus gros lot est de nouveau tombé sur le nº 27299 de ma collecte. (H 3072 Q)

33 A vendre un **petit pressoir** vis en fer, de la contenance de deux et demi gerles. S'adr. à Jämes Brun, au Tertre.

34 A vendre, une bascule en très bon état, pouvant peser 300 kilos, et deux grandes caisses à huile. S'adr. Ecluse 23.

35 A vendre, un lit en fer avec son matelas, bon crin, un lit de camp avec matelas en crin d'Afrique, des couvertures en laine et en coton, un lavabo, des tables, chaises, une cave à liqueurs, une lampe-régulateur, de la vaisselle et de la batterie de cuisine. S'adr. chez Mme Girona, à Port-Poulant 5.

MAGASIN DE COMESTIBLES
Rinsoz fils, Temple-neuf

Toujours un grand assortiment de volailles, gibiers, poissons du lac et marée. Fromages fins: Persillés, Bondons, Bryes, Camemberts, Villiers, Chevrets, Hollande, etc., etc.
Saucissons de Boulogne et de Lyon.
Vins fins et liqueurs.
Expédition sur commande.

Au magasin de Mme Steiner-Keser aux Terreaux

Vient d'arriver un choix complet d'articles en laine.
Spécialité pour enfants.

38 A vendre un petit mulet. S'adr. à L. Bardet, à la Coudre.

Pour pressoir

Huile pure de pied de bœuf, se trouve chez Dessoulavy et Landry, rue du Temple-neuf, Neuchâtel

B. Barrelet, courtier,
27 faubourg du Lac

A vendre vendange rouge et blanc.

Restaurant Fuhrer
Rue de la Treille.

Dès ce jour
MOUT 1re QUALITÉ.

Dès aujourd'hui
Moût première qualité,
à 80 cent. le pot.
GROS et DÉTAIL

Magasin vinicole, rue des Terreaux 2.

JULES PORCHET
Aux Terreaux.

Son magasin est de nouveau assorti pour l'hiver d'un beau choix de chaussures pour hommes, femmes et enfants, à des prix très modérés

44 Zu verkaufen, sehr billig: ein Euphonium (Althorn) ganz neu und eine Clarinetto in Es. mit D. Mittelstock. Wo, sagt die Redaction dieses Blattes.

ON DEMANDE A ACHETER

45 On demande à acheter une table à coulisses en noyer, en bon état, pour douze personnes S'adr. au bureau.

46 On demande à acheter, de rencontre, une banque de magasin, munie si possible de nombreux tiroirs S'adr. au bureau Hæfliger, architecte, Terreaux 7.

A LOUER

47 A louer pour de suite, un logement situé à quelques minutes de la ville, composé de deux chambres, cuisine et dépendances, jardin potager, etc. S'adr. à Paul Girard, maison Lebet, Vauseyon 3.

48 Chambre meublée à louer de suite. S'adr. de midi à 1 h. et le soir depuis 7 h., Ecluse 16, rez-de-chaussée.

49 A louer une belle grande chambre très confortablement meublée. S'adr. à la succursale Bickert, rue du Seyon.

50 A louer un appartement propre, composé de deux pièces, cuisine et autres dépendances. — On n'acceptera pas de petits enfants. L'entrée pourrait au besoin avoir lieu avant Noël. S'adr. à H. Banderet, à Colombier.

51 A louer à la Coudre, près Neuchâtel, pour St-Martin ou Noël, à des personnes tranquilles, deux logements de 3 à 5 chambres, avec verger et jardin. S'adr. à F. Dubourg, au dit lieu.

52 De suite, une belle grande chambre non meublée, avec part à la cuisine si on le désire, à une ou deux personnes de toute moralité. S'adresser St-Nicolas 4, au plain-pied.

53 Pour un jeune homme tranquille, de la place pour coucher, avec la pension. S'adr rue St-Maurice 11, au magasin.

54 Chambre meublée pour un monsieur, Ecluse 4.

55 A louer, tout de suite, une grande chambre meublée se chauffant. S'adresser rue de l'Ecluse 18.

56 Place pour coucheurs propres et solides, avec la pension. S'adr. rue de l'Hôpital 8, au 1er.

57 A louer, pour fin octobre et Noël, plusieurs logements. S'adresser à Serrières, nº 62.

58 On offre à louer, dans une magnifique position, entre Neuchâtel et Serrières, une maison de campagne meublée, de huit chambres, une cuisine, avec cave, bûcher, terrasse magnifique et jardin d'agrément; vue sur toute la chaine des Alpes. S'ad. à R. Lemp, agent, rue St-Maurice 8, Neuchâtel.

59 A louer, pour dames, deux belles chambres meublées ou non, indépendantes et se chauffant. Vue magnifique. S'adresser au bureau.

60 A louer une chambre mansarde meublée se chauffant. Ancien hôtel de ville 7, au 3me étage.

61 Chambres et pension pour messieurs. S'adr. rue de l'Oratoire 5, au 1er.

62 A louer, une chambre meublée. S'adr. au bureau d'avis.

63 On offre à louer pour de suite, dans un des beaux quartiers de la ville, un appartement soigné, renfermant neuf pièces, cuisine, cave, et de nombreuses dépendances. Eau et gaz dans la maison. S'adr. à l'étude Jacottet, Terreaux 5.

64 Chambre meublée au 1er étage pour un monsieur, rue St-Maurice 5. — Même adresse, place pour un coucheur.

65 A louer à partir du 1er octobre. Un logement de trois pièces et dépendances au soleil levant, à des personnes tranquilles et soigneuses. S'adresser au magasin de fournitures d'horlogerie Dessoulavy et Landry.

66 A louer, tout de suite, deux chambres meublées, rue de la Gare 3, vis-à-vis du collége.

DEMANDES DE LOGEMENTS

67 Une famille suisse, composée de cinq personnes, cherche un appartement meublé à Neuchâtel, pour l'habiter pendant quatre mois à partir de décembre prochain. S'adr au bureau du journal.

68 On demande pour un jeune ménage et pour novembre prochain ou Noël, un appartement de 3 à 4 pièces, avec cuisine et dépendances, de préférence à Saint-Blaise ou aux environs. Le bureau d'avis indiquera.

OFFRES DE SERVICES

69 Une fille de cuisine pour un hôtel demande une place de suite. — Une autre personne pour femme de chambre dans une honnête famille, ou pour faire la cuisine. Toutes deux munies de recommandations. S'adr. au bureau de la feuille.

---

2 FEUILLETON

LES BAINS D'EMS

Quelle différence, en effet, entre l'Ems d'aujourd'hui, et l'Ems du duc de Nassau jusqu'en 1866, et même jusqu'en 1870, lorsque la guerre y fut virtuellement déclarée! Le grand monde du second empire aimait à se rassembler ici en essaim de duchesses et de marquises habillées par Wörth, en cohortes de membres du Jockey Club, ou du club de la rue Royale, qui égayaient le Lindelbach du bruit de leur gaîté, et en escadrons de journalistes qui se tenaient en riant sur ce pont de la Lahn, d'où l'on pouvait apercevoir les territoires de huit princes souverains. Voici la place authentique où, dans une soirée mémorable de juillet, M. Benedetti se frayait à coups de coude un passage à travers ses compatriotes curieux, et demandait au comte Hatzfeldt la permission de voir le roi, qui était précisément occupé dans ce moment à boire son douzième verre. Le comte rapporta pour réponse que le roi ne pouvait point voir Son Excellence; et à demi mille de distance, se trouve l'office télégraphique, où le noble ambassadeur, la moustache hérissée, se précipita bientôt pour expédier lui-même, de ses doigts enfiévrés, la dépêche où il déclarait qu'il venait d'être insulté.

Chacun se rappelle à Ems l'extrait du *Constitutionnel* qui fut affiché au Curhaus, à onze heures du soir, et qui parlait en termes menaçants d'une « situation excessivement grave; » et l'exode précipité des visiteurs français qui se hâtaient de faire leurs malles, est encore présent à toutes les mémoires. Ils ne sont jamais revenus ces brillants oiseaux de passage qui, comme les hirondelles, semblaient apporter avec eux le soleil et le printemps; et comme la roulette et la rouge et noire ont aussi disparu, Ems est tombée ainsi dans une condition assez triste. S'il était possible qu'une cité continentale descendît jamais jusqu'à la tristesse sans fond d'une ville anglaise de province, il n'y aurait pas de raison pour que cette Ems, autrefois si coquette, ne devint bientôt un duplicata de Bath ou de Cheltenham.

Il est douteux, cependant, que les comtesses de Rosenbaum et de Reiselied, et la blonde Fräulein de Lachenspiel regrettent beaucoup le départ des Français, car elles peuvent maintenant présider, dans tout le lustre de leur souveraineté, à la table d'hôte de l'Englischer Hof. En Allemagne, la table d'hôte est une institution grande et honorée. Comme les Français, les Allemands ont peu de goût pour les clubs, et à Berlin, les célibataires de tous les degrés dînent généralement à la table publique des hôtels. Dans les villes de bains, les hommes mariés font de même, et amènent leurs femmes avec eux, ce qui répand sur ces médiocres festins un parfum de bonnes manières qui ne doit point rester inaperçu pour l'étranger de passage. Mais ce même étranger peut être saisi de compassion pour de jeunes gentlemens, tels que le capitaine de Reiselied, dont le dîner est constamment interrompu par la nécessité de se lever en pied chaque fois que passe devant lui, à pas comptés, un officier supérieur, glorieux de sa tête chauve et de ses épaulettes d'argent. Comme le capitaine a été obligé d'endosser de nouveau son uniforme, chaque apparition semblable est pour lui le signal de poser sa fourchette et son couteau, de se lever tout d'une pièce et de s'incliner courtoisement depuis la ceinture jusqu'en haut du corps. Les supérieurs rendent ce salut avec une dignité et une affabilité parfaites, et ne manquent jamais d'inclure dans leurs courbettes la belle Fräulein assise aux côtés du capitaine, et faisant succéder un plat à l'autre comme si elle n'avait jamais entendu parler de M. Banting.

(A suivre).

VARIÉTÉS

— La « Boulangerie sociale » de la Chaux-de-Fonds, qui avait été fondée pour 10 ans, doit aux termes de ses statuts, se liquider le 23 avril 1876. Dans une précédente assemblée générale, ses membres reconnaissant tous les services rendus par cette institution, et désirant lui en faire rendre davantage encore, ont pris l'initiative de la reconstitution d'une nouvelle Société sur des bases plus larges et plus durables.

Les actions sont de fr. 50, par conséquent à la portée de toutes les conditions, attendu qu'il ne sera appelé d'abord qu'un versement de fr. 20 du 1er au 15 janvier 1876. Les 30 autres francs ne seront réclamés qu'en cas de besoin, et par versements de fr. 10, espacés chacun d'au moins 2 mois.

Au reste, la réussite de l'entreprise est assurée, puisque, à ce jour, on a déjà recueilli plus de 200 souscriptions représentant près de 300 actions. Néanmoins, on compte sur le dévouement de la population pour amener le capital à francs 50,000, c'est-à-dire à 1000 actions.

Les actions de l'ancienne boulangerie ont rapporté un intérêt de 4%. Celles de la nouvelle Société recevront réglementairement le 5%; de plus, une fois le fonds de réserve établi, les bénéfices seront répartis annuellement entre les actionnaires, les consommateurs et les employés.

70 Une fille âgée de 21 ans, qui voudrait apprendre la langue française, sachant coudre et repasser, cherche une place comme **lingère** ou **femme de chambre** dans un hôtel ou une honnête famille. Offres sous chiffre X. 870, à l'office de publicité Rodolphe Mosse, à Zurich. (M c p s 1/10 Z).

71 Un jeune homme de 19 ans voudrait se placer dans une maison, où, pour peu de salaire et contre son travail, il pût apprendre le français. Prière de s'adr. au bureau de la feuille.

72 Un jeune homme bien recommandable, voudrait se placer, afin d'apprendre le français, dans un bureau, magasin ou boutique Il se contenterait de son logis et entretien S'ad. au bureau de la feuille.

73 Une jeune allemande de 19 ans demande une place. Elle pourrait entrer de suite. S'adr. à Mme Clerc, Cité de l'Ouest n° 1.

74 Une nourrice cherche à se placer de suite. S'adr. chez Mme Barbey, rue des Halles 9.

75 On offre à placer plusieurs jeunes filles allemandes qui désirent apprendre le français en s'aidant au ménage. S'adr. à R. Lemp, Neuchâtel.

CONDITIONS OFFERTES

76 **Une seconde fille de chambre** sachant soigner de grands enfants et possédant de bonnes références, trouverait à se placer sous de favorables conditions dans une bonne maison à Zurich. Adresser les offres sous les initiales O. E. 5797, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, à Zurich.* (H 5797 Z.)

77 Une femme mariée, accouchée depuis 3 à 6 mois, qui, moyennant un bon salaire, serait disposée à se placer comme nourrice, pourrait se présenter avec son enfant, à 9 heures du matin, chez le docteur de Montmollin, à Neuchâtel, qui indiquera

78 Une jeune fille parlant français, trouverait à se placer de suite, rue Saint-Maurice 4. au 1er.

79 On demande une fille sachant faire une bonne cuisine ordinaire et parlant français. S'adr. Parc (2 bis) maison Monnard.

80 On demande une bonne fille, sachant faire un petit ménage. S'adr. rue du Seyon 16.

81 On demande pour la fin de ce mois une cuisinière pour cuisine bourgeoise. S'adr. au moulin d'Orbe, canton de Vaud Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

82 On cherche, pour entrer tout de suite, une jeune fille comme bonne d'enfants pour la Suisse allemande. Des offres sous les initiales D. J. seront expédiées par l'expédition de cette feuille.

83 On demande pour le 15 octobre prochain un charretier, marié ou non, fort, robuste et muni de recommandations. S'adr. à Serrières, n° 62.

84 On demande une femme de ménage de toute confiance, sachant faire un bon ordinaire; elle serait occupée jusqu'à deux heures. S'adr. Grand'rue n° 1, au magasin.

85 On demande pour Berne une bonne cuisinière parlant le français et bien recommandée. S'adr. à la Prise Roulet, sur Colombier.

PLACES OFFERTES ou DEMANDÉES

Bonne française

ou **Suisse française.** Nous cherchons pour une **famille noble,** une jeune personne **de meilleure famille et éducation, de l'âge de 19-21 ans,** pour prendre soin de **3 enfants** de **5-9 ans,** spécialement pour leur parler le **français** qu'ils connaissent déjà **très bien.** On exige un pur accent. Gages très avantageux. S'adresser, **Molt Haag et Ce Stuttgart.** (H 73698)

87 Dans une maison neuchâteloise, on demande pour faire un travail assidu, une fille forte et robuste qui ne parle que le français. Si elle remplit ces conditions, elle serait rétribuée largement. S'adr au bureau d'avis.

88 Une fabrique de cette ville demande de suite un jeune homme de 16 à 18 ans, pour un travail manuel. S'ad. au bureau.

89 On demande pour entrer de suite une assujettie tailleuse recommandable, ayant fait un bon apprentissage. S'adr. rue du Château 10, au second.

APPRENTISSAGES

96 Un jeune homme de 17 ans, de bonne famille et d'excellente éducation, connaissant parfaitement les deux langues, cherche un engagement comme **apprenti** dans une maison de commerce de la Suisse romande. L'entrée pourrait avoir lieu de suite. Les offres accompagnées des conditions doivent être adressées sous initiales H. D. n° 3403, à l'agence de publicité **H. Blom, à Berne.**

91 On demande une apprentie blanchisseuse; apprentissage un an et demi sans payer. S'adr. pour renseignements rue de l'Ecluse 17, au second.

92 Une maison en tissus demande un jeune homme fort et intelligent comme apprenti. S'adr. au bureau.

93 On demande une place d'apprentie tailleuse pour une jeune fille de 18 ans, ayant fait un apprentissage de lingère. S'adr. à Mme Amiet, à la Croix fédérale.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

94 Il a été oublié, au bureau de cette feuille, il y a quelque temps, un parapluie que l'on peut y réclamer.

95 On a trouvé vendredi 1er octobre, à la gare des Hauts Geneveys, un châle; la personne qui l'a oublié peut le réclamer chez Mme Widmeyer, rue du Temple-neuf 18. Neuchâtel, contre remboursement des frais.

96 Perdu de Neuchâtel à Auvernier un parapluie en soie brune; le rapporter contre récompense, au bureau de M. Chatenay, rue de l'Hôpital 12.

97 Perdu dimanche soir, du Faubourg de l'Hôpital à la Chapelle des Terreaux, un petit châle rouge. Le rapporter contre récompense. Faubourg de l'Hôpital 24.

98 Perdu mercredi soir en ville un vêtement de soie; la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter contre récompense à l'épicerie de M. Weber, rue du Temple-Neuf.

99 Un chien courant, manteau noir, jaune et blanc, s'est rendu, il y a une dizaine de jours, faubourg du Lac 13, à Neuchâtel. Le propriétaire est invité à le réclamer le plus tôt possible.

AVIS DIVERS

100 Un commis (comptoiriste) allemand, qui habite Neuchâtel, cherche un emploi dans un bureau ou dans un hôtel, soit aussi comme vendeur, copiste, surveillant, etc. Pour l'adresse, s'informer au bureau de la feuille.

101 On prendrait encore quelques coucheurs avec la pension. S'adr. rue de la Treille 5. au second.

102 La place de contre-maître tailleur pour le Pénitencier de Neuchâtel est mise au concours jusqu'au 15 courant

Les postulants voudront bien se présenter à la direction.

103 Une famille de Neuchâtel prendrait en pension une demoiselle suivant les écoles ou une dame seule Cité de l'Ouest 2, au second.

Salle d'armes

15 rue de l'Hôpital, au 2me

Réouverture des cours d'escrime, fleuret, sabre et canne.

THÉOD. GERBER, professeur.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

DE LA

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCFORT

Au tirage de ce jour, effectué par devant notaire et témoins, les obligations suivantes, 4, 4 et demi et 5 pour cent de la Banque hypothécaire de Francfort, ont été désignées par le sort pour être remboursées :

a) **4 % Série I, de l'année 1863.**

Lit. A. à fl. 1000. — N° 209.
» B. à fl. 500. — N° 39, 123, 337.
» C. à fl. 100. — N° 22, 113, 443, 489, 833

b) **4 1/2 % Série II, de l'année 1863.**

Lit. A. à fl. 1000. — N° 56, 72.
» B. à fl 500. — N° 151, 155, 249, 289, 362.
» C. à fl. 100. — N° 24, 393, 415, 578, 592.

De l'année 1864.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 453.
» B. à fl. 500. — N° 212.
» C. à fl. 100. — N° 14, 308, 964, 1006, 1549.

c) **5 % Série III, de l'année 1866.**

Lit. A. à fl. 1000. — N° 69.
» B. à fl. 500. — N° 56.
» C. à fl. 100. — N° 138, 269, 371, 427, 480.

De l'année 1867.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 14, 17, 44, 48.
» B. à fl. 500. — N° 44, 46, 58, 76, 77, 93.
» C. à fl. 100. — N° 2, 13, 29, 36, 50, 60, 67, 72, 86, 95.

De l'année 1868.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 110, 115, 118, 123, 129, 139, 140, 165, 176, 178, 196, 219, 228, 248.

De l'année 1869.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 96, 108, 140, 147, 176, 187, 235, 248, 380, 415, 424, 435, 446, 478, 470, 543.
» B. à fl. 500. — N° 21, 38, 40, 56, 91, 123, 169, 226, 242, 284, 304, 367, 371, 387, 390.
» C. à fl. 100. — N° 43, 58, 68, 108, 124, 141, 194, 207, 230, 253, 343, 432, 461, 462, 483.

De l'année 1871.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 66, 71, 88, 121, 141, 158, 197, 201, 219, 243, 257, 263, 265, 288, 327, 338.
» B. à fl. 500. — N° 5, 8, 33, 49, 81, 84, 87, 113, 159, 218, 238, 246, 255, 263, 270, 281.
» C. à fl. 100. — N° 14, 16, 54, 77, 100, 106, 131, 173, 176, 198, 244, 264, 322, 330, 364, 378, 388, 393, 403, 442.

Les obligations ci-dessus cesseront de porter intérêt à partir du 1 janvier 1876, et les détenteurs sont invités à en toucher le montant avec intérêts dès aujourd'hui jusqu'au jour d'échéance, contre la remise des titres originaux accompagnés des coupons non encore échus et du talon, à notre caisse (Salzhaus n° 4), le matin de 9 heures à 11 heures, ou aux maisons de banque suivantes :

Berliner Bankverein, à Berlin.
Société de la Banque A. Schaffhausen, à Cologne.
Dærtenbach et Ce, à Stuttgart.
Jos.-Alex. Krebs, à Fribourg en Brisgau.
G. Müller et Cons, à Carlsruhe et Baden-Baden.
J.-N. Oberndorffer, à Munich.
Mayer-Kohn, à Nuremberg
Paul de Stetten, à Augsbourg
F. Benkert-Vornberger, à Würtzbourg.
Ehinger et Ce, à Bâle.
Pury et Ce, à Neuchâtel.
Banque fédérale à Berne et ses succursales à St-Gall, Lausanne, Lucerne, Genève et Zurich.
Emile Erlanger et Ce, à Paris.

Les titres suivants échus précédemment n'ont pas encore été présentés à l'encaissement:

4 % de l'année 1863.

Lit. B. à fl. 500. — N° 234.
» C. à fl. 100. — N° 185, 198, 397, 473, 646, 716, 765, 769.

4 1/2 % de l'année 1863.

Lit. B. à fl. 500. — N° 50, 293, 386, 493.
» C. à fl. 100. — N° 212, 285, 812.

5 % de l'année 1867.

Lit. B. à fl. 500. — N° 94.
» C. à fl. 100. — N° 14, 74, 75, 79.

5 % de l'année 1868.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 163, 190, 191, 206.

5 % de l'année 1869.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 244, 261, 423, 426, 491.
» B. à fl. 500. — N° 5, 158, 166, 254, 261, 376.
» C. à fl. 100. — N° 34, 87, 125, 149, 259, 354, 388, 391, 401, 411, 415.

5 % de l'année 1871.

Lit. A. à fl. 1000. — N° 27, 57, 147, 170.
» B. à fl. 500. — N° 51, 187, 215, 234, 256, 271, 310.
» C. à fl. 100. — N° 20, 26, 65, 80, 110, 170, 219, 231, 279, 314, 315, 365, 408, 409, 414.

Francfort a. M., le 23 Septembre 1875.

La Direction,
Dr L. OHLENSCHLAGER.

(D 7575)

Société fraternelle de Prévoyance

Section de Neuchâtel

MM. les sociétaires désirant faire partie **de la caisse d'assurance en cas de décès,** sont invités à payer leurs cotisations au secrétaire caissier, le citoyen Ed. Redard, jusqu'au 14 courant

Neuchâtel, 4 octobre 1875.

Le Comité.

M. Bosshardt, tenancier de l'hôtel de ville de Boudry, offre la pension et la couche à des ouvriers, pour le prix de fr. 2 par jour.

Changement de bureau

Le bureau de M. Alph. DuPasquier, avocat. est transféré, à partir du 22 septembre dernier, au rez-de-chaussée de la maison de M Gustave de Pury, rue du Château 16, ancien bureau de M. Charles Lardy, docteur en droit.

109 Le soussigné se recommande aussi cette année pour faire la **compôte aux choux et aux raves.** Prompte exécution — Son domicile est rue du Neubourg 10.

J. GOBAT.

110 On prendrait encore quelques pensionnaires. Rue du Château 7, au 2me.

EMPRUNT DE 3,000,000

4 %

de la République et canton de Neuchâtel

du 1 janvier 1865

La direction des Finances informe les porteurs d'obligations de l'emprunt de l'Etat de Neuchâtel, du 1er janvier 1865, que par le tirage au sort qui a eu lieu aujourd'hui, les obligations de cet emprunt portant les numéros ci-après indiqués, ont été désignées pour être remboursées le 31 décembre 1875.

En conséquence les porteurs de ces titres sont invités à les présenter au bureau des finances de l'Etat pour en recevoir le remboursement à l'époque indiquée, contre la remise des titres quittancés et accompagnés de tous les coupons d'intérêts non échus A partir du 31 décembre 1875, ces mêmes titres cessent de porter intérêt.

224 obligations de fr. 500. — Fr. 120,000.

24	507	864	1478	2227	2732	3269	3834	4259	4884	5292	5803
47	514	910	1512	2232	2735	3317	3855	4326	5039	5308	5843
51	554	988	1517	2242	2749	3371	3922	4353	5043	5329	5858
138	556	1080	1581	2275	2790	3387	3937	4370	5045	5339	5869
149	568	1125	1623	2279	2793	3402	3991	4383	5062	5362	5889
157	582	1200	1660	2322	2890	3414	3997	4417	5068	5400	5894
180	629	1214	1718	2372	2918	3415	4008	4435	5129	5447	5919
212	635	1222	1731	2433	2924	3479	4027	4437	5155	5527	5920
256	667	1232	1797	2456	2939	3487	4048	4530	5162	5549	5942
272	675	1276	1812	2522	2976	3510	4049	4547	5189	5557	5944
313	681	1283	1842	2541	2998	3516	4080	4561	5192	5584	5952
322	692	1321	1857	2543	3034	3552	4085	4588	5221	5606	5953
377	700	1337	1868	2576	3045	3591	4092	4610	5222	5612	5969
387	716	1391	1894	2580	3086	3662	4127	4724	5238	5686	5979
418	753	1437	1900	2589	3125	3620	4166	4801	5249	5734	5995
445	771	1442	1923	2660	3136	3746	4181	4811	5251	5740	
455	802	1456	1924	2663	3164	3755	4214	4852	5262	5755	
465	822	1467	2049	2686	3170	3757	4235	4859	5263	5759	
500	855	1471	2075	2709	3222	3798	4257	4860	5282	5794	

Neuchâtel, le 1er octobre 1875.

Le Directeur des finances, EMILE TRIPET.

Les bains publics du lac seront fermés à dater du 8 octobre courant.

Neuchâtel, le 4 octobre 1875.
DIRECTION DE POLICE.

---

113 **Marie Schärer**, rue des Epancheurs 9, au 3me, s'offre pour récurer, laver et remplacer des cuisinières.

MISSIONS ÉVANGÉLIQUES

Séance de missions pour enfants.

A la veille de son départ pour le pays des Achantis, le missionnaire Ramseyer donnera, dimanche 10 octobre, à 8 h du matin, au Temple du bas, une séance de missions à laquelle tous les enfants des catéchismes et des écoles du dimanche sont cordialement invités. Ils voudront bien se rendre au Temple à 7 3/4 h et occuperont les places qu'ils occupaient dans la première réunion de ce genre présidée par M. Ramseyer.

Séance de missions pour adultes

au sujet du départ prochain de M. Ramseyer, dimanche 10 octobre, à 7 1/2 h du soir, au Temple du bas.

Ecole de danse

Les cours de tenue et de danse, recommenceront à dater du 18 courant. S'inscrire chez le professeur Théod Gerber, rue de l'Hôpital 15, au second.

Le citoyen Ab.-Louis Cosandier, ancien instituteur, domicilié à Boudry, syndic de la masse de feu Barbier-Amiet, Jonas-Henri, en son vivant cultivateur à Boudry, où il est décédé le 25 août 1875, invite:

1° Tous les créanciers du défunt à quelque titre que ce soit, de bien vouloir faire inscrire leurs titres et prétentions chez le prénommé, d'ici au 21 octobre 1875, avec pièces à l'appui.

2° Toutes les personnes qui pourraient devoir à la dite masse sont de même invitées à le faire jusqu'à l'époque précitée.

Aucune réclamation ne sera plus admise après le 21 octobre prochain

Donné pour être publié 3 fois dans la *Feuille d'Avis.*

Boudry, le 24 septembre 1875.

Le Greffier de paix.
NEUKOMM.

---

117 Le Directeur du **manége** a l'honneur de porter à la connaissance des familles et des pensions à Neuchâtel, que les cours d'équitation commenceront à partir du 10 courant. On se charge également du dressage de jeunes chevaux.

---

118 C.-A. Borel, à Serrières, s'offre pour **charrier de la vendange.**

COURS DE DANSE

et de bonne tenue

4 rue St-Maurice, au 1er

M. Delamare, a l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il recommencera ses cours le 15 courant. Prière de s'inscrire dès à présent à son domicile, 6 rue St-Maurice, au 3me.

Demande de mariage

Une demoiselle d'un extérieur agréable, bien instruite, âgée de 17 ans et sortant d'une des plus nobles familles de Vienne (Autriche), désire se marier avec un Suisse d'une bonne famille; elle reçoit comme dot 200,000 florins (1,200,000 fr.). Toutes les demandes sérieuses doivent s'adresser sous discrétion à R. Lemp, à Neuchâtel.

AVIS

DE LA

MUNICIPALITÉ

de Corcelles et Cormondrèche

Le public est informé que la mendicité du raisin pendant les vendanges est interdite sur le territoire de Corcelles et Cormondrèche.

Cormondrèche, le 30 septembre 1875

Conseil municipal.

Bonne terre de vigne

à prendre gratis sur place, après les vendanges, chez G. Basting, marchand de bois à l'Evole.

Société de tir aux armes de guerre

Neuchâtel-Serrières

Répartition du 26 courant, au Mail.

Les tireurs ayant droit à la répartition du 26 courant, sont priés de la retirer chez le caissier, Ch. Zimmermann, Grand'rue 4, en ville. *Le Comité.*

---

123 Les membres de la **Société vinicole de Neuchâtel-Ville** et les personnes qui voudraient en faire partie, sont priées d'en faire part le plus tôt possible, comme les années précédentes, à M. Bellenot, à Monruz.

AVIS

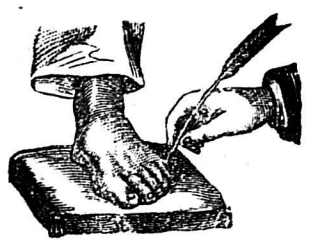

Aux personnes souffrant

des cors même vieux, œils de perdrix, ampoules, oignons, ongles rentrés, durillons et autres infirmités semblables, offre guérison assurée le prédicure DOMINIQUE UCCELLOTTI.

Les opérations, sans douleur aucune, et suivies du meilleur succès pendant plusieurs années en ITALIE, FRANCE, ALLEMAGNE et SUISSE, ne laissent aucun doute de sa parfaite habileté dans cette spécialité.

Il reçoit de 9 heures du matin à 4 heures du soir et se rend aussi à domicile sur demande spéciale.

S'adr. hôtel du Commerce, chambre n° 12, à Neuchâtel.

Municipalité de Coffrane

En vertu de l'article 19 de la loi sur les communes et municipalités, toutes les personnes **non domiciliées** dans le ressort municipal de Coffrane, mais qui y possèdent des immeubles, sont invitées à faire parvenir, d'ici au 25 octobre prochain au président municipal de Coffrane, une déclaration écrite, indiquant la situation, la nature, la contenance et la valeur des dits immeubles. En cas d'insuffisance et à défaut de déclaration, ces immeubles seront taxés sans recours

Les personnes **domiciliées** dans le ressort municipal de Coffrane et possédant des immeubles dans d'autres localités du canton, sont également invitées à adresser au président municipal une déclaration signée de la valeur de ces immeubles, à défaut de quoi elles seront tenues de payer la taxe municipale sur la valeur totale de leur fortune.

Coffrane, le 28 septembre 1875.

Conseil municipal.

Les amis et connaissances de Jean Schmidt pelletier bandagiste, sont priés d'assister jeudi, à 3 heures, à l'enterrement de son ancienne domestique, SUSANNE ÆLLIG, décédée aujourd'hui à l'âge de 48 ans. Domicile mortuaire, hôpital de la Commune.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Prusse. — La *Schlesische Presse* dit tenir de bonne source que vingt trois ecclésiastiques du diocèse de Breslau ont fait leur soumission aux lois de l'Etat.

Autriche. — Dans une séance du comité du reichsrath, le comte Andrassy a dit que toutes les puissances travaillaient au maintien de la paix et qu'on espérait que les pays voisins continueraient à observer la plus rigoureuse neutralité.

Bayonne, 3 octobre — Le bombardement de St-Sébastien par les carlistes a recommencé jeudi. On compte une dizaine de blessés et un mort.

Les carlistes établissent de nouvelles batteries. Le navire français l'*Oriflamme* a recueilli de nombreuses familles françaises.

NOUVELLES SUISSES

Berne. — La caisse hypothécaire bernoise joue de malheur. Il y a une année, après la mort de son ancien caissier, on constatait dans la caisse un déficit considérable. Aujourd'hui c'est son nouveau caissier, du nom de Kummer, qui est arrêté sous l'inculpation de détournements pour un chiffre de 40 à 50,000 francs. Une enquête est ouverte à ce sujet et Kummer a avoué ses méfaits. Kummer jusqu'à ce jour jouissait d'une réputation parfaite d'honnêteté et de simplicité.

— Le *Handels-Courrier* et les *Basler-Nachrichten* affirment que M. le conseiller fédéral Cérésole sera appelé incessamment aux fonctions de directeur du chemin de fer du Simplon; cette nomination deviendrait un fait accompli avant la fin du mois courant.

Fribourg. — Dans la nuit du 21 au 22 septembre, six individus de la ville s'étaient rendus dans la forêt de la Faye, près Gevisiez, et y avaient coupé deux belles plantes de sapin. Cette opération terminée, comme ils se reposaient et buvaient de l'eau-de-vie, l'un d'eux dit: « Si quelqu'un vient pour nous arrêter, nous sommes en nombre pour nous défendre. » Malheureusement pour eux, deux gendarmes les avaient découverts et les observaient, cachés derrière des buissons. A ces mots, ils apparaissent, pistolets au poing, à la grande stupéfaction des travailleurs, séquestrent leurs instruments, constatent le délit, et les mettent en état d'arrestation.

Vaud. — L'exposition horticole d'Yverdon a très bien réussi; une quantité de fleurs, de fruits et de légumes étaient exposés, parmi lesquels de fort beaux échantillons. Parmi les jardiniers de notre canton qui ont été primés, nous remarquons MM. Albert Perdrisat, à Neuchâtel, qui a obtenu un prix de 1re classe pour fleurs et un prix de 3me classe pour collection de fruits, et M. J. Baur, pépiniériste, à Corcelles, qui a obtenu trois prix de 2me classe pour pommes et fleurs (roses et dahlias) et un prix de 3me classe pour poires.

NEUCHATEL

— Le 26 septembre 1875, le citoyen Ch. Châtelain, a été élu pasteur de la paroisse de Gernier-Fontainemelon.

— Le conseil d'état a confirmé pour une nouvelle période de trois années, à partir du 15 octobre, les citoyens Ami-Marcelin Guebhart, domicilié à Neuchâtel, et Octave-Edouard Stoll, domicilié à la Chaux-de-Fonds, dans leurs fonctions d'inspecteurs des écoles primaires du canton.

— A propos de la ligne directe Neuchâtel-Berne, un correspondant du *Peuple* lui écrit qu'un haut fonctionnaire fédéral aurait été chargé par l'autorité dont il relève d'étudier la question de l'importance de la ligne projetée au point de vue stratégique. L'honorable fonctionnaire serait arrivé à conclure dans son rapport que les intérêts de la défense nationale font de la construction de cette ligne *une nécessité.*

— Samedi 25 septembre, le train conduisant à la Chaux-de-Fonds les cadets de Neuchâtel, Fleurier et Morat, a éprouvé à la station de Corcelles un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus désastreuses.

Après quelques instants d'arrêt à Corcelles, le mécanicien remit brusquement le train en mouvement; les chaines de traction d'un des wagons n'étant pas assez fortes, elles se rompirent et les wagons où se trouvaient les cadets et les officiers qui les accompagnaient, reprirent la route de Neuchâtel. Heureusement on put les arrêter à temps; mais on frémit à la pensée des malheurs qui pouvaient arriver, si cet accident se fût produit dans un endroit où la pente est plus rapide.

Le public a le droit de demander à la compagnie du Jura-Berne-Lucerne de ne pas employer un matériel défectueux, un matériel qui peut se rompre et mettre en danger la vie des voyageurs.

(Union libérale).

— Résultat de la vente de la vendange des vignes de l'Etat, à Bevaix: fr. 34»15 la gerle.